Monsieur,

La présente a pour objet le suivi de votre demande d'accès à l'information datée du 10 février 2017 visant à obtenir le nombre de constats d'infraction, le nombre de visites de logements et le nombre d'inspecteurs en 2015 et en 2016 dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension. Vous les trouverez ci-dessous:

Nombre de visites de logements en 2015: 796
Nombre de visites de logements en 2016: 855
Nombre de constats (dossiers de cour complétés) en 2015: 45
Nombre de constats (dossiers de cour complétés) en 2016: 34
Nombre d'inspecteurs en 2015 et en 2016: 6

Nous vous informons également que, suivant la loi, une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels d'un organisme public peut demander à la Commission d'accès à l'information du Québec de réviser cette décision. Il est également possible de demander à la Commission de réviser toute décision du responsable sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur l'application de l'article 9 ou sur les frais exigibles. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

[redacted],

[redacted]
[redacted]

[redacted]